

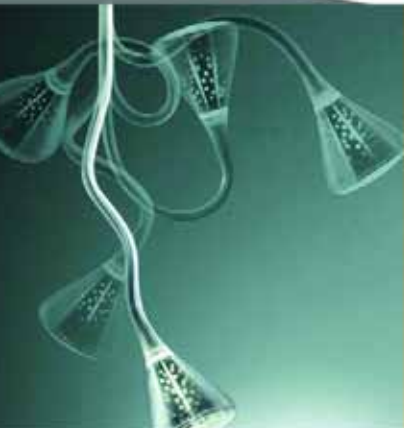
FÉVRIER_MARS 2008 VOLUME 18 NUMÉRO 5

ESQUISSES

80
av. de la



Plus
que de
la lumière



www.lumigroup.net
514.270.3552



LumiGroup



EN ÉDITORIAL, DES SOUHAITS ET DES PROJETS	5
PLAIDOYER POUR LES ARCHITECTES	7
CHRONIQUE : LE MUR DES LAMENTATIONS	8
VIVE LES ÉLECTRONS LIBRES !	9
L'ÎLOT DE TOUS LES CONTRASTES	10
CONFORT MATHÉMATIQUE	14

EN COUVERTURE DANS LA CITÉ DU MULTIMÉDIA, LE M9 PHASE I SERT D'INTRODUCTION À UN NOUVEL ENSEMBLE IMMOBILIER MONTRÉALAIS QUI PARVIENT À INTÉGRER L'HABITATION DANS UN QUARTIER JUSQU'ALORS PEU RÉSIDENTIEL. | PHOTOS COLLECTIF NOMADE



ESQUISSES@OAQ.COM

RESPONSABLE DU BULLETIN **PIERRE LACERTE** | RÉVISION **CHRISTINE DUFRESNE** | INFOGRAPHIE **LINDA THERRIAULT**
DÉPÔT LÉGAL | BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC | BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA | CE NUMÉRO EST TIRÉ À 4 300 EXEMPLAIRES

ESQUISSES VISE À INFORMER LES MEMBRES SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE AU QUÉBEC ET SUR LES SERVICES DE L'ORDRE. ESQUISSES VISE ÉGALEMENT À CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION ET À UNE PROTECTION ACCRUE DU PUBLIC. LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS ESQUISSES NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT CELLES DE L'ORDRE. LES PRODUITS, MÉTHODES ET SERVICES ANNONCÉS SOUS FORME PUBLICITAIRE DANS ESQUISSES NE SONT EN AUCUNE FAÇON APPROUVÉS, RECOMMANDÉS, NI GARANTIS PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC.

ESQUISSES EST PUBLIÉ CINQ FOIS L'AN PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
 1825, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3H 1R4
 TÉLÉPHONES 514.937.6168 1.800.599.6168 | TÉLÉCOPIEUR 514.933.0242 | COURRIEL INFO@OAQ.COM | TOILE WWW.OAQ.COM

PERSONNEL DE L'ORDRE

	POSTE	COURRIEL
LUCIE AUBIN SECRÉTAIRE AU STATUTAIRE	222	laubin@oaq.com
CLAUDE BONNIER, ARCHITECTE ENQUÊTEUR	232	cbonnier@oaq.com
DANIEL CHEVARIE, ARCHITECTE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION	220	dchevarie@oaq.com
DIANE CLAING ADJOINTE À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE	205	dclaing@oaq.com
RENÉ CRÊTE, ARCHITECTE SYNDIC ADJOINT	249	rcrete@oaq.com
PIERRE COLLETTE, ARCHITECTE SYNDIC	231	pcollette@oaq.com

	POSTE	COURRIEL
JEAN-CLAUDE DUFOUR COMPTABLE	230	jcdufour@oaq.com
JEAN-PIERRE DUMONT, AVOCAT SECRÉTAIRE	211	jpgdumont@oaq.com
LOUISE FORTIN ADJOINTE À LA DIRECTION	221	lfortin@oaq.com
CAROLE GIARD, NOTAIRE REGISTRAIRE	251	cgiard@oaq.com
LYNDA GODIN SECRÉTAIRE À L'ADMISSION	212	lgodin@oaq.com
JEANNINE HAINEAULT ADJOINTE À LA FORMATION CONTINUE	202	jhaineault@oaq.com

	POSTE	COURRIEL
PIERRE LACERTE RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS	223	placerte@oaq.com
CLÉMENCE LAROCHELLE, CRHA RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE	208	clarochelle@oaq.com
ALAIN LAFLEUR, ARCHITECTE INSPECTEUR	224	alafleur@oaq.com
JEAN-PIERRE MANFÉ RÉGISSEUR	200	
LISE PELLERIN ADJOINTE AUX COMMUNICATIONS	233	lpellerin@oaq.com
HAKIMA ZIDANI RÉCEPTIONNISTE	0	hzidani@oaq.com

LA VICTOIRE DES PLAINES D'ABRAHAM

LE 2 DÉCEMBRE DERNIER, L'ARCHITECTE ANNE GUÉRETTE ÉTAIT ÉLUE AU POSTE DE CONSEILLÈRE MUNICIPALE DU DISTRICT DE MONTCALM, À QUÉBEC. LA CANDIDATE INDÉPENDANTE A REMPORTÉ LA VICTOIRE AVEC 45 % DES VOTES.

Cette ancienne membre du Renouveau municipal de Québec a quitté ce parti pour conserver sa liberté de parole au sujet des enjeux patrimoniaux. Opposée à la construction de tours d'habitation de luxe dans les domaines conventuels situés sur le site exceptionnel du plateau de Sillery, Anne Guérette a lancé la Coalition Héritage Québec afin de sensibiliser ses concitoyens aux dangers de prendre des décisions rapides qui hypothéqueraient irrémédiablement le patrimoine religieux de Québec.

En raison de la campagne victorieuse qu'elle a menée sur les plaines, l'architecte peut aujourd'hui répondre aux tours à condos impersonnelles avec la bouche de ses canons... esthétiques.



FAISONS PLACE À LA RELÈVE

Le 10 novembre dernier, le Centre canadien d'architecture a bourdonné d'une énergie effervescente. Pas moins de **31 jeunes architectes** provenant de tous les coins du Québec ont été conviés à officialiser leur entrée au sein de la confrérie des architectes.

Dans le décor somptueux de la résidence Shaughnessy, les membres de la relève tant espérée ont prêté serment sous le regard admiratif de leurs parents et amis et ont reçu leur permis d'exercice des mains d'André Bourassa, le président de l'OAQ. L'Ordre des architectes du Québec s'enorgueillit d'accueillir cette nouvelle cohorte de professionnels et leur souhaite une carrière prolifique et stimulante.

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE : M. RAMI BEBAWI | M. CARL CHARRON | MME. AIDA ASMA CHELBI | M. ERIC DE CHAMPLAIN | M. BENOIT DESCHAMPS | MME. NATALIE DESROCHERS | MME. KARINE FAUCHER-LAMONTAGNE | MME. LISA-MARIE FORTIN | MME. LAURE GIORDANI | MME. ERICA GOLDSTEIN | M. LATIMER HU | M. YAN LABELLE | MME. BIANCA LAGUEUX | MME. MANON LANCTÔT | M. LUC LANGEVIN | M. SIMON-ALEXIS LAPOINTE | M. DONALD LAVOIE | M. JEAN-FRANÇOIS LAVOIE | MME. STÉPHANIE MIGNEAULT | MME. FRANCE MORIN | MME. RIELLE NORMAND | MME. IRINA NAZAROVA | M. ALEC SURESH PERERA | MME. MARIANNE POTVIN | MME. ISABELLE ROBERGE-MORISSETTE | M. JAD SALEM | MME. ANNIE-CLAUDE SAUVÉ | M. SYLVAIN R. SIMARD | M. ANDY ST-PIERRE | M. HUGO TREMBLAY | M. FÉLIX ADRIAN TUE

T.A.G. : L'AUTRE SIGNATURE

L'année 2008 commence décidément en lion pour **Manon Asselin** et **Katsuhiro Yamazaki**. Le 15 janvier dernier, les architectes de la firme montréalaise Atelier T.A.G. apprenaient qu'ils remportaient le **Prix de Rome** du Conseil des Arts du Canada. Ce prix est décerné tous les ans à un architecte, un praticien en architecture ou une firme d'architecture ou de design architectural ayant achevé la construction de ses premiers bâtiments et fait preuve d'un potentiel artistique d'exception.



D'une valeur de 50 000\$, le Prix de Rome, qui vise à encourager l'avancement de l'excellence artistique dans la pratique de l'architecture contemporaine, permettra à Asselin et Yamazaki d'étudier de quelle façon les divers environnements socio-économiques et politiques actuels redéfinissent les activités des jeunes firmes d'architecture. Ils réaliseront des entrevues avec de jeunes architectes novateurs et mèneront des recherches sur des activités en ateliers, des projets et des sites en Europe, en Extrême-Orient et à New York. Ils présenteront par la suite une exposition multimédia qui exposera les résultats de leurs recherches dans une perspective canadienne.

Manon Asselin et Katsuhiro Yamazaki recevront le prix au cours d'une cérémonie qui se tiendra le mardi 18 mars, à 17 h, au musée Pointe-à-Callière, situé au 350, place Royale dans le Vieux-Montréal.

DES SOUHAITS ET DES PROJETS

Au moment où j'écris ces lignes, nous en sommes encore à la nouvelle année et à l'échange des bons vœux. Plus qu'une obligation, cette coutume se veut une manière de marquer l'instant, en marge de nos performantes planifications stratégiques. Je vous souhaite donc une année 2008 sous le signe de la santé, ne serait-ce que pour nous rappeler collectivement que, sans cela, l'échafaudage de nos projets reste bien fragile. Je vous souhaite aussi de l'abondance, matérielle et spirituelle, en énergie et en temps, surtout. Et, bien entendu, je vous souhaite de nombreux, de grands et d'intéressants projets.

Nous, à l'OAQ, comme nous manquons parfois de ressources, généralement, nous ne manquons pas de projets. Alors, il arrive que l'actualité nous rattrape de curieuse façon, par exemple dans le cas de l'aluminium et du bois.

Nous avons amorcé, il y a déjà plus d'un an, une collaboration avec le Centre québécois de recherche sur l'aluminium (CQRDA), histoire de voir comment nous pouvions collaborer pour faire en sorte que les architectes utilisent le matériau encore plus judicieusement, compte tenu de l'importance de cette industrie au Québec. Des outils s'avéraient nécessaires et, à cet égard, la récente parution du code de structure pour l'aluminium est arrivée à point. Parmi les projets envisagés, des ateliers de formation et des missions techniques dans des pays où l'on emploie l'alu de manière avant-gardiste intéresseront sûrement les professionnels.

TANT POUR LE BOIS QUE POUR L'ALUMINIUM, IL APPARTIENDRA AUX ACTEURS DE CHACUNE DE CES INDUSTRIES DE RÉITÉRER LE CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL DE LEUR RESSOURCE.

Nous en étions là quand est survenue la crise de l'industrie forestière. Soudainement, les architectes ont été pris à partie sous prétexte qu'ils ne connaîtraient pas bien le matériau et ne l'utiliseraient pas suffisamment.

Le bois se décline de plusieurs façons dans le bâtiment québécois. Pensons aux étendues de maisons unifamiliales où il est consciencieusement dissimulé sous le gypse ou encore aux grands immeubles de béton ou d'acier où il est employé dans l'ornementation (généralement sous forme de placage). Dans le premier cas, il s'agit d'une utilisation structurale sans apport architectural, dans l'autre d'un apport décoratif sans aucune utilité structurale. Bien sûr, depuis des décennies, de nombreux architectes ont produit de magnifiques bâtiments où le bois est à la fois utilisé structurellement et mis en valeur. Avec pour seule réserve que, parfois, la protection du squelette ligneux s'avère insuffisante et que la dégradation prématurée qu'elle provoque annule l'avantage environnemental que traduisait au départ le choix du matériau.

Mais tout est perfectible et des partenariats se précisent afin d'organiser des ateliers de formation pour les concepteurs intéressés. Je crois que nous devons également mettre sur pied des missions techniques bien ciblées, non seulement pour aller voir les meilleurs exemples de réalisation, mais aussi pour étudier sur place des projets de plus grande envergure, par exemple en France, dans les Vosges, où toute une région s'est solidarisée autour d'un pacte du bois.

Mais tant pour le bois que pour l'aluminium, il appartiendra aux acteurs de chacune de ces industries de réitérer le caractère environnemental de leur ressource. Dans le cas de l'aluminium, le débat se poursuit et a le mérite d'offrir des données claires, sur lesquelles on peut se pencher avec objectivité. Dans le cas du bois, l'industrie doit démontrer qu'elle peut promouvoir l'équilibre croissance-récolte de cette ressource renouvelable, sans quoi ses appels aux architectes à utiliser plus de bois pour la soutenir resteront sans réponse.

Rencontres avec les partenaires, formation, projets, voyages d'études, missions techniques et débats... voilà de quoi amorcer avec entrain une nouvelle année à l'OAQ!

COLLABORATEURS À L'HONNEUR

Pour la première fois, l'OAQ avait décidé de faire de son cocktail de Noël 2007 un événement unique, consacré exclusivement à ses collaborateurs. Le 13 décembre dernier, les projecteurs ont donc été braqués sur ceux qui ont eu à cœur le succès de la mission de l'Ordre des architectes.

Ainsi, tous ceux qui ont fait la promotion de l'architecture de qualité, qui ont planché à la rédaction du nouvel examen qui sera bientôt implanté, qui se sont investis dans le programme des Prix d'excellence en architecture ou dans l'un des nombreux comités de l'Ordre ont pu profiter de cette soirée qui s'est tenue à la maison de la culture Maisonneuve. Le moment était particulièrement choisi pour la centaine de personnes présentes de socialiser, tisser des liens et se repaître du bouche à oreille, des potins croustillants et des bouchées qui y ont été servies.



LE PERSONNEL DE L'OAQ : DANIEL CHEVARIE, DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION; ALAIN LAFLEUR, INSPECTEUR; LISE PELLERIN, ADJOINTE AUX COMMUNICATIONS; PIERRE COLLETTE, SYNDIC; LUCIE AUBIN, SECRÉTAIRE AU STATUTAIRE; PIERRE LACERTE, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS; JEANNINE HAINEAULT, ADJOINTE À LA FORMATION CONTINUE; LOUISE FORTIN, ADJOINTE À LA DIRECTION; CAROLE GIARD, REGISTRAIRE; CLAUDE BONNIER, ENQUÊTEUR; JEAN-PIERRE DUMONT, SECRÉTAIRE ET ATTACHÉ D'AFFAIRES; À L'ARRIÈRE-PLAN, ANDRÉ BOURASSA, PRÉSIDENT DE L'ORDRE. ÉTAIENT ABSENTS : CLÉMENCE LA ROCHELLE, RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE; DIANE CLAING, ADJOINTE À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE; LYNDY GODIN, SECRÉTAIRE À L'ADMISSION; RENÉ CRÊTE, SYNDIC; JEAN-CLAUDE DUFOUR, COMPTABLE; HAKIMA ZIDANI, RÉCEPTIONNISTE; JEAN-PIERRE MANFÉ, RÉGISSEUR.

GRAND ART ET NERFS D'ACIER

Afin de souligner le 10^e anniversaire de ses prix d'excellence, l'Institut canadien de la construction en acier (ICCA) a créé le **prix Hommage**. Cette nouvelle distinction, destinée à honorer une équipe qui a valorisé de façon remarquable l'utilisation de l'acier de charpente au cours de sa carrière, a été décernée en grande primeur à la firme d'architectes **Lemay Associés** en novembre dernier.

Lemay Associés, qui vient de célébrer ses 50 ans d'activité, compte parmi ses projets phares un grand nombre de constructions alliant architecture et structure d'acier. Mentionnons entre autres le 1000 De La Gauchetière (1993), le Centre Bell (1996), l'usine Agmont America (1997) et le complexe Les Ailes (2002), de même que plusieurs projets réalisés en consortium tels que l'Agence spatiale canadienne (1993), le Centre CDP Capital (2003) et le Centre des technologies de l'aluminium au Saguenay (2003).

La firme Lemay Associés n'en est pas à sa première récompense liée à l'utilisation de l'acier. Au cours des dix premières éditions du prix d'excellence de l'ICCA, elle a récolté pas moins de six distinctions. Le président et chef de la direction, Louis T. Lemay, a reçu le premier prix Hommage des mains de Jean Hould, président de ICCA-Québec.



PLAIDOYER POUR LES ARCHITECTES

DEPUIS UN BOUT DE TEMPS, LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES FRANÇAIS SOUHAITAIT QUE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, RESPONSABLE DE LA PROFESSION, INTERVIENNE, ENTRE AUTRES, SUR LA QUESTION DE LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE. VOICI LE PREMIER PLAIDOYER DE LA MINISTRE PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2007.

Le mythe de l'architecte poète, détaché des contraintes matérielles et de sa responsabilité sociale, a vécu. Oui, l'architecture est un art, mais elle est justement l'art de transformer, de transcender les contraintes par l'inspiration et l'ampleur des projets. L'art de répondre à des enjeux de plus en plus nombreux : aménagement du territoire et respect de l'environnement, exigence esthétique, tissage du lien social. Leur synthèse est le grand défi de notre siècle. Ce sont nos architectes qui le relèveront.

L'architecture est au cœur du développement durable. Elle est une priorité du président de la République, et un axe fort du ministère de la Culture et de la Communication.

Il est indispensable que les architectes prennent toute leur part à ce vaste débat qui s'engage sur l'avenir de notre cadre de vie. Actuellement, la France compte deux fois moins d'architectes que la moyenne européenne par habitant, alors qu'il y a un réel besoin, aujourd'hui, d'expertise architecturale, dans des domaines qui dépassent le cadre de la simple construction. C'est pourquoi il est important de renforcer la présence des professionnels auprès des collectivités territoriales, à tous les niveaux. Et d'abord à celui de l'intercommunalité, échelle adéquate pour un aménagement du territoire durable. Je ne prendrai qu'un exemple : l'étalement urbain. Pourquoi nos architectes sont-ils si peu sollicités sur les questions pourtant cruciales des entrées de nos villes, des zones pavillonnaires et commerciales ? Pourquoi la laideur de certaines zones dites « fonctionnelles » serait-elle une fatalité ? Pourquoi nous laissent-elles parfois le sentiment que l'homme y est absent, voire étranger ?

Voilà une urgence à laquelle nos architectes doivent et peuvent répondre : replacer l'homme au cœur de nos villes, réinjecter de la beauté, de la mixité et de la vie.

Cette urgence concerne au premier chef nos banlieues, ces cités conçues à l'origine justement pour régler le problème du logement. La démolition de certains grands ensembles peut bien sûr être l'occasion d'offrir à ces sites une nouvelle ambition architecturale.

Mais cette solution ne saurait être une panacée : nous devons prendre conscience que le patrimoine du XX^e siècle existe aussi dans nos banlieues et que la rénovation de certains édifices peut constituer une réponse respectueuse à la fois de ceux qui y vivent et de l'environnement.

L'histoire nous a montré que nous ne pouvions pas davantage faire l'impasse sur les critères sociaux, environnementaux, que sur l'exigence esthétique. La beauté d'une ville est faite du dialogue entre des créations architecturales successives, qui se nourrit de l'audace de formalismes sans cesse renouvelés, et non de pastiches nostalgiques.

Je veux ouvrir la réflexion sur plusieurs sujets cruciaux pour la qualité et l'innovation architecturales. Je pense à la réglementation actuelle en matière de construction et d'urbanisme, qui ne doit pas être un frein à la créativité. Je pense aussi à la question du seuil des 170 m², en deçà duquel l'intervention d'un architecte n'est pas obligatoire. Cela fait débat, dans un pays où 65 % des constructions individuelles sont réalisées aujourd'hui sans architectes.

Parce que le rôle et les missions de l'architecte ont vocation à s'élargir, l'architecture est un secteur dynamique et une filière d'avenir. L'enseignement se doit d'être à la hauteur.

À l'heure actuelle, 20 établissements sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication dispensent une formation – de très haut niveau – à plus de 20 000 étudiants. Je rappelle que 85 % d'entre eux trouvent un emploi stable six mois seulement après leur sortie de l'école.

Rénovés, modernisés, mieux intégrés à l'échelle de l'Europe, grâce à la réforme licence-master-doctorat, ces établissements accomplissent aujourd'hui une mue considérable.

Nous pouvons aller encore plus loin dans la reconnaissance, la diversification et la spécialisation des parcours. En accordant aux enseignants le statut d'enseignant chercheur, qui régit tout l'enseignement supérieur; en développant les partenariats entre les écoles d'ingénieurs et les écoles d'architectes, pour favoriser les doubles diplômes architecte-ingénieur; en renforçant, dans les cursus, l'acquisition de compétences dans les domaines de la maîtrise d'ouvrage publique ou privée et aussi du développement durable du territoire.

Sur l'ensemble de ces sujets, qui sont au carrefour de très nombreuses politiques publiques, je veux engager une concertation avec tous les autres ministères concernés.

Le « Grenelle de l'environnement » a déjà montré la faculté du gouvernement et de l'ensemble de la société française à se mobiliser pour défendre une vision globale et ambitieuse de notre cadre de vie. L'architecture participe de ce nouveau rapport au monde. Nous avons besoin maintenant que les architectes inventent cette nouvelle utopie et l'inscrivent dans nos vies et dans nos villes.

Reproduit avec la permission du journal *Le Figaro*

LE MUR DES LAMENTATIONS

La controverse arrive parfois du côté où on ne l'attend pas. Vous avez entendu parler de la Fresque des capitales (pardonnez-moi de ne pas afficher le nom du commanditaire, je n'ai pas reçu ma quote-part), qu'on prévoit peindre sur un des murs de l'édifice Marie-Guyart, à Québec ? Pour résumer brièvement, cette murale en trompe-l'œil d'environ 500 mètres carrés, qui devrait être complétée dans le cadre des célébrations du 400^e anniversaire de Québec, est la première d'une série réalisée dans les 14 capitales canadiennes. Curieux mélange de réalisme historique et de peinture à numéros, la fresque mettra en vedette de nombreux personnages historiques, dont les anciens premiers ministres Lévesque et Bourassa, qui y côtoieront notamment lord Dorchester.

Personnellement, c'est davantage de ce côté que je m'attendais à des étincelles. La flamme souverainiste a beau être vacillante, le détournement de sens de l'anniversaire de la fondation de Québec fait penser aux célébrations de 1908, qui avaient été utilisées pour renforcer les appuis à l'Empire britannique. Il y a bien eu une levée de boucliers, mais ça semblait bien peu comparativement à ce qui est arrivé du côté où je n'attendais rien. Et là, je ne parle pas de nombre, mais de virulence.

Dans une page du *Soleil*, un ardent défenseur de l'édifice Marie-Guyart ne mâchait pas ses mots : « Comment croire que quelqu'un ait pu imaginer la transformation aussi radicale d'une partie d'un édifice témoin de la vitalité de l'architecture moderne des années 1960 en le ridiculisant de la sorte ? »

♦ ♦ ♦

Ça m'a bien sûr rappelé ce qui est arrivé quand l'ancien premier ministre Bernard Landry, en 2001, avait laissé entendre que la démolition de l'édifice H était envisageable. Houlala ! Les plaidoyers en faveur de la préservation de cet autre témoin des années 1960 s'étaient là aussi succédés, et l'indignation était palpable chez les architectes directement impliqués, qui ne pouvaient concevoir qu'on critique ainsi un tel phare de l'architecture.

Come on. Loin de moi l'idée de m'acharner sur l'édifice Marie-Guyart. On me permettra tout de même de douter du fait qu'il fasse partie d'une espèce en voie de disparition dont il faut à tout prix préserver l'intégralité sous peine d'en perdre notre âme.

Parce qu'entre vous et moi, l'architecture des années 1960, ce n'est pas ce qui nous manque. Les campus universitaires en regorgent, l'administration publique aussi. Sans compter les caisses populaires qui se sont répandues dans toutes les régions à la même époque.

C'est d'ailleurs probablement ce qui témoigne le mieux de la vitalité de l'architecture de cette époque : la quantité. Il faut dire que la période était propice au foisonnement : on rasait des quartiers entiers de témoins d'autres époques pour céder la place aux nouveaux monuments de la modernité. Des édifices souvent beaucoup plus vieux que celui dont on parle ici.

Quant à sa valeur, on devrait peut-être le laisser traverser l'épreuve du temps. Que le bâtiment soit une réussite d'un point de vue fonctionnel, je veux bien le croire. Encore que pour avoir visité quelques fois des étages à cubicules gris, ça ne m'étonnerait pas que l'aménagement soit à la source de nombreux *burn-out*. Mais là n'est pas notre propos...

Pour ce qui est de sa beauté, puisque c'est aussi un peu de ça dont il est question, disons que l'édifice ne fait pas encore courir les foules d'amateurs d'architecture d'ici ou d'ailleurs. À tort ou à raison, on le visite surtout pour en explorer l'observatoire, tout en haut, qui offre une vue magnifique sur la ville de Québec et sa région.

Et comme je ne suis pas du genre à jeter de l'huile sur le feu, je passerai sous silence les commentaires que j'ai pu lire sur son intégration urbaine.

♦ ♦ ♦

Malgré tout ça, il faut bien se rappeler que personne n'a parlé de le démolir. On a juste pensé à lui appliquer quelques couches de peinture. Pas sur la tour, rien que sur un petit bout de mur, aveugle, faut-il le préciser.

Quand j'étais tout petit, j'étais fasciné par les nombreuses grues qui s'affairaient un peu partout à Québec. Toutefois, à mesure que s'achevaient les travaux, ma perplexité grandissait : « Et maintenant, qu'est-ce qu'ils attendent pour peindre ? » Ils ne l'ont jamais fait. Mais ça m'a toujours laissé songeur, cette façon d'utiliser le béton comme un matériau de finition.

Alors, pour vous dire bien franchement, maintenant qu'on pense enfin à leur donner un peu de couleurs, je ne vois pas pourquoi je m'indignerais. Mais si vous vous inquiétez réellement pour l'intégrité de l'édifice Marie-Guyart, rassurez-vous. L'entretien des édifices étant ce qu'il est, la peinture aura probablement disparu d'ici une quinzaine d'années.



LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES SOUMISSIONS : VIVE LES ÉLECTRONS LIBRES !

Le 30 octobre dernier, à l'occasion de son 40^e anniversaire, le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) procédait au lancement d'un nouveau système de transmission électronique des soumissions (TES).

La TES a été mise sur pied afin d'améliorer le service de dépôt des soumissions et de réduire les déplacements des usagers. En augmentant potentiellement le nombre de soumissionnaires, elle pourrait aussi permettre d'obtenir de meilleurs prix.

La TES offrira aux maîtres d'ouvrage ainsi qu'aux professionnels, architectes et ingénieurs, un accès direct, par voie électronique, aux copies des soumissions, et ce, en tout temps après la clôture des soumissions chez le maître d'ouvrage. Grâce à ce système, les copies de soumissions, qui permettent la comparaison des prix séparés, prix unitaires et types d'équipements, seront accessibles beaucoup plus rapidement qu'avec le dépôt sous enveloppe.

Tous les usagers recevront les informations nécessaires pour accéder à la TES avant sa mise en service. De plus, un centre de soutien sera mis en place pour les accompagner.

L'objectif des trois organisations dirigeantes du BSDQ (ACQ, CMEQ, CMMTQ) est de mettre en service la TES au plus tard le 1^{er} juillet 2008. Toutefois, comme ce nouveau système constitue un changement important dans le paysage de l'industrie de la construction au Québec, le BSDQ a prévu un déploiement graduel de la TES. Ainsi, pendant un certain temps, le BSDQ offrira la possibilité de déposer et de recevoir des soumissions par l'entremise des deux systèmes, soit sous enveloppe ou par voie électronique.

LES AVANTAGES DE LA TES

POUR LE SOUMISSIONNAIRE

- Pas de déplacement pour déposer une soumission
- Plus de temps pour préparer une soumission
- Pas de reproduction de documents (photocopies de soumission, cautionnement, autres documents requis)
- Pas de déplacement pour l'obtention d'un cautionnement ou d'un chèque visé lors que requis
- Une gestion informatisée des soumissions visées par le Code de soumission du BSDQ
- Pas de projets de dernière minute : pour le dépôt de soumissions par la TES, un délai d'inscription minimal est requis
- Une communication sur les mises à jour faites par le BSDQ pour les projets qui l'intéressent
- La possibilité de créer sa banque d'entrepreneurs destinataires favoris
- Une économie en salaire (commissionnaire et secrétaire) et en frais de déplacement

POUR L'ENTREPRENEUR DESTINATAIRE

- Pas de déplacement pour prendre possession des soumissions qui vous sont adressées et acheminées par la TES
- Une réception plus rapide des soumissions en provenance de la TES
- Une gestion informatisée des soumissions reçues et acceptées par la TES
- La possibilité de recevoir plus de soumissions
- Une économie en salaire (commissionnaire) et en frais de déplacement

POUR LA COMPAGNIE DE CAUTIONNEMENT

- Une connaissance plus rapide des projets
- Des informations et des détails uniformes et précis sur tous les projets
- Une gestion informatisée des cautionnements
- Une émission plus rapide du cautionnement
- Une émission directe par l'intermédiaire de la TES
- La gestion des signatures
- Des cautionnements uniformes

POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE OU LE PROFESSIONNEL [ARCHITECTE ET INGÉNIEUR]

- Une connaissance des soumissions au BSDQ (par la TES)
- Pas de déplacement ni de frais de livraison
- Augmentation du nombre de soumissionnaires et l'occasion de recevoir de meilleurs prix
- Une gestion informatisée des soumissions reçues au BSDQ par la TES
- L'avantage d'un système structuré et organisé utilisant les technologies modernes pour la préparation des soumissions, sans frais.

LES ARCHITECTES DE NOMADE ARCHITECTURE SE SONT VU CONFIER LA RÉALISATION DE LA PHASE 1 DU PROJET M9. ILS EXPLIQUENT ICI LEUR INTENTION, LEURS CHOIX ET LEUR DÉMARCHE.

L'ÎLOT DE TOUS LES CONTRASTES

Au cœur de la Cité du multimédia, les nouveaux condominiums de la phase 1 du projet M9 ont donné le coup d'envoi du plus récent ensemble immobilier érigé dans le secteur de l'ancien faubourg industriel montréalais.

Situé en bordure de l'autoroute Bonaventure et encadré par les rues Prince, Wellington et Duke, le M9 occupera toute l'extrémité ouest de la Cité du multimédia. Depuis la fin des années 1990, cette dernière fait l'objet d'une opération majeure de renouvellement urbain. Plus de 130000 mètres carrés d'espaces de bureaux et une dizaine de projets résidentiels ont été développés sur l'ancienne trame de ce quartier ouvrier.

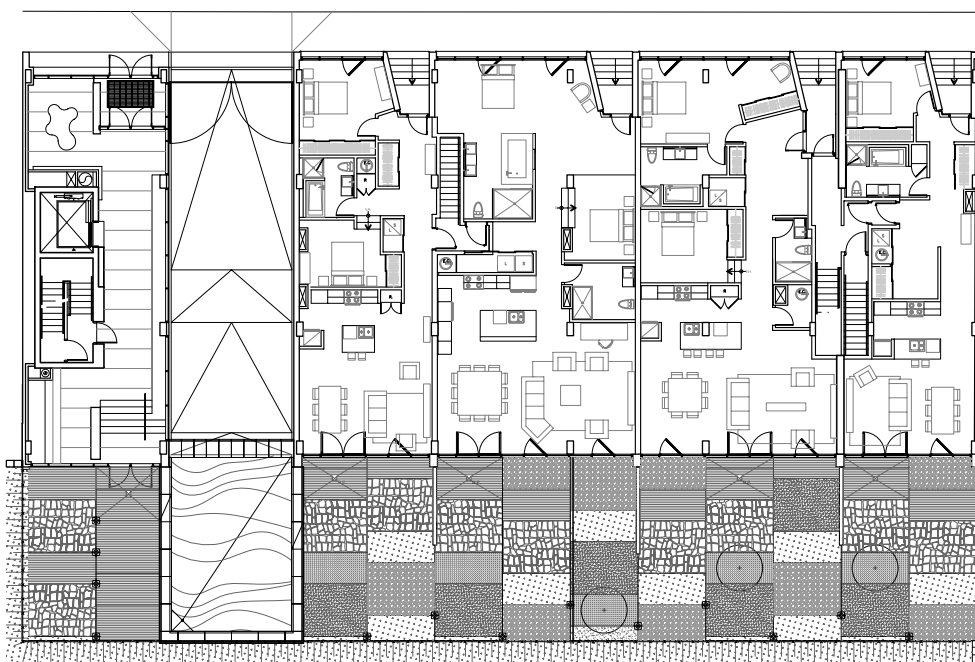
Le développement du projet M9 se divise en plusieurs phases. Après le parachèvement de la phase I, en juin 2007, on a entamé la mise en œuvre de la phase II, dont la livraison est prévue pour le début 2009.

Au-delà des contraintes liées au site (démolition des bâtiments existants) et des impératifs temporels de développement, cet ensemble d'habitation permet d'apporter plus de flexibilité à l'ensemble du projet. L'objectif était également de donner rapidement une première adresse à cet îlot en développement et de créer un événement visuellement marquant. Il annonce l'esprit de l'ensemble tout en introduisant les phases ultérieures du nouveau complexe.

Comme dans tout développement se voulant ouvert et réaliste, les gestes architecturaux ont été posés de façon à concilier l'impact distinctif souhaité et le respect du cadre dans lequel l'objet architectural s'insère (renouveau de la Cité du multimédia). L'objectif était de donner une lecture claire et cohérente de l'ensemble du projet, tout en lui assurant une présence novatrice dans son environnement.

Pour ce faire, l'intervention architecturale a choisi de faire jouer les contrastes environnants. Cela a permis de créer un nouveau pôle résidentiel dans un quartier jusque-là à vocation majoritairement commerciale et d'affaires. En raison de la présence a priori hostile de l'autoroute Bonaventure, tant sur le plan visuel qu'acoustique, il a été décidé d'introduire une séquence d'espaces végétaux dans le paysage de brique et de béton du quartier.

L'implantation des différents bâtiments du projet M9 permettra d'utiliser de façon optimale la totalité du site et de créer de nouvelles adresses dans chacune des rues environnantes. Longeant les rues Prince, Wellington et Duke, le nouveau complexe s'articule autour d'une cour ouverte et paysagée. Cet espace au cœur de l'îlot assurera l'intégration des différents gabarits envisagés autour d'un élément commun et fédérateur et contribuera à créer un havre de verdure et de tranquillité dans un contexte résolument urbain. Cet espace central, aménagé au-dessus des aires de stationnement, permettra de bénéficier d'un ensoleillement maximal, tout en atténuant la rumeur de l'autoroute.





Les bâtiments des différentes phases correspondent à plusieurs gabarits définis en fonction de leur localisation au sein de l'îlot. Un bâtiment de sept étages, en écho aux constructions voisines préexistantes, a été réalisé le long de la rue Prince lors de la première phase du projet. La deuxième phase consiste à ériger, à l'angle des rues Prince et Wellington, un bâtiment de neuf étages, qui s'arrimera au premier pour se poursuivre le long de la rue Wellington, ce qui assurera la fermeture de la face nord du site.

Dans la continuation de ce même geste, une tour d'une vingtaine d'étages est prévue à l'angle des rues Wellington et Duke lors de la phase III. Cette tour, élément phare du projet, créera une perspective marquant l'entrée du quartier du multimédia et du Vieux-Montréal et proposera aux futurs occupants un ensoleillement optimal et une vue unique sur le fleuve et le centre de la ville. Venant se poser contre les bâtiments existants alignés dans la portion est de la rue Duke, un bâtiment d'une dizaine d'étages complètera le projet lors d'une quatrième et dernière phase.

Si la première phase achevée est essentiellement résidentielle, les phases II, III et IV favoriseront une mixité d'usages, envisagée à la fois verticalement et horizontalement. Au niveau de la rue, le basilaire des phases II, III et IV a été pensé en réponse aux besoins commerciaux et de services actuels. Les premiers étages accueilleront les fonctions d'affaires et les étages supérieurs, les logements. L'aménagement de rez-de-chaussée commerciaux à double hauteur le long de la rue Duke est prévu dans la partie ouest du site, afin de moduler les relations entre les habitations et l'autoroute Bonaventure et de créer une façade animée dans l'éventualité de l'abaissement de l'autoroute et de sa transformation en boulevard urbain.

La phase 1 du M9, alignée le long de la rue Prince, est constituée d'un immeuble essentiellement résidentiel de six étages auxquels s'ajoute un septième étage en retrait de la rue. Ce premier immeuble est composé de 47 unités d'habitation très contemporaines, d'une superficie moyenne de 1100 pieds carrés (100 mètres carrés). Le rez-de-chaussée est occupé par des « maisonnettes », soit des appartements traversants avec entrée directe rue Prince et jardins privatifs rue Duke. Les autres étages comprennent également des logements traversants de type *live work space* ainsi que des appartements sur deux niveaux, d'inspiration loft.

Alors que chaque unité d'habitation comporte un balcon, les condominiums du dernier étage bénéficient en plus de grandes terrasses offrant une vue exceptionnelle sur le Vieux-Port. Une cour intérieure et une terrasse paysagée avec plan d'eau composent les espaces communs à l'arrière du bâtiment. Deux étages de stationnement souterrain d'environ 50 places et un lobby complètent les services reliés aux unités d'habitation.

Le concept de cette première phase s'inspire des caractéristiques typiques des bâtiments qui constituaient autrefois le paysage de ce quartier, les *daylight factories*, dont il propose une approche modernisée et une forme totalement réinventée. Les appartements sont des espaces très largement ouverts, avec plafonds de béton à environ 9 pieds (2,7 mètres). Les baies vitrées sont surdimensionnées. Ces emprunts au langage industriel et urbain se reflètent également dans les espaces communs, où dominent les lignes franches et épurées, ainsi que dans les façades du bâtiment, composées d'acier, de verre et de béton.

À l'expression brute de ces éléments, s'ajoutent le mouvement donné par le jeu d'assemblage des ouvertures et du cadre structural et le coloris vif des façades. L'accumulation de ces caractéristiques définit une architecture de « dialogue » entre, d'une part, le caractère industriel et urbain, ordonné, presque rigide et, d'autre part, l'aspect ludique du mouvement et du jeu de couleurs rarement employées pour les fonctions résidentielles.

Donnant sur des réalités d'aspect et d'échelles très différentes, les deux façades ont fait l'objet de traitements distincts. La façade de la rue Prince reprend la trame très ouverte des bâtiments industriels et suggère un empilement de boîtes. La façade de la rue Duke, visible de l'autoroute, dessine une série de flèches qui devient un signal dans le paysage urbain. Les matériaux de ces deux façades ont été choisis en fonction de critères d'économie et d'efficacité. Les panneaux de béton et les cadrages légers ont permis d'exprimer le concept de manière graphique, sans pour autant alourdir le mode de construction.

M9 phase I sert d'introduction à ce nouvel ensemble immobilier montréalais qui parvient à intégrer l'habitation dans un quartier jusqu'alors peu résidentiel. Les phases ultérieures seront réalisées par le consortium Nomade architecture et ARCOP.



POURQUOI PAS UNE COTISATION ?

DÉSIREUSE DE PROMOUVOIR LA JEUNE ARCHITECTURE | **DÉSIREUSE** D'ÉLARGIR LES ACTIONS DE L'OAQ AFIN DE PARTICIPER AUX GRANDS DÉBATS DE SOCIÉTÉ | **DÉSIREUSE** DE PARLER DE CONCERT AVEC LES ARCHITECTES VOULANT QUE L'OAQ NE SE CONTENTE PAS DE PROTÉGER LE PUBLIC | **DÉSIREUSE** D'AUGMENTER LES EFFECTIFS DES PERSONNES IMPLIQUÉES DANS L'ORDRE ET SES COMITÉS | **DÉSIREUSE** DE RESSENTIR D'AVANTAGE L'ÉTROITE RELATION EXISTANT ENTRE ELLE ET LES ARCHITECTES ÉTABLIS;

LA RELÈVE – car c'est d'elle qu'il s'agit – piaffe d'impatience de collaborer aux efforts consentis par ses prédécesseurs pour développer la profession. La relève ne demande qu'à sauter dans la mêlée.

LE NOUVEL EXAMEN, tant attendu, en convaincra probablement plusieurs de faire le grand pas vers le sceau et toutes les responsabilités qu'il représente. Mais le malaise de l'entre-deux, de la période dite des stages, se poursuivra. Cette brèche ne cesse de se prolonger; normalement d'une durée de trois ans, elle peut durer jusqu'à 10 ou 15 ans. Période pendant laquelle ni les stagiaires, ni leurs employeurs ne savent trop comment nommer leurs forces vives, ne savent trop comment convier la jeunesse (dans certains cas disparue) au grand bal de la profession.

LA QUESTION est de savoir si la relève doit exister à l'extérieur de l'OAQ ou à l'intérieur. Les forces peuvent-elles se réunir plutôt que de suivre des chemins parallèles? L'assemblée générale de l'Association des stagiaires en architecture (ASAQ) du 25 septembre dernier s'est prononcée. Une simple proposition, sans prétention, question de changer les perspectives.

ET SI LES STAGIAIRES payaient une cotisation à l'OAQ plutôt que des frais d'administration? Disons 150 \$. Afin de devenir en quelque sorte des membres, des membres peut-être pas encore à part entière, mais aspirant à le devenir. Définir une catégorie de membres avec ses droits et ses responsabilités? Belle occasion de nous attribuer en même temps un autre titre que celui de stagiaire (ah, cette idée fixe, mais combien souffrante pour tous!)

ET SI LA RELÈVE existait au sein même de l'OAQ, question d'y faire vivre à sa façon la nouvelle architecture. Et pour participer, elle aussi, à l'orchestre.

ET SI L'OAQ, la main tendue, faisait signe à ses membres de demain qu'elle a tout de suite besoin d'eux, de leur énergie, pas seulement pour dessiner et faire des heures supplémentaires, mais pour collaborer à faire vivre la profession?

Le nouveau conseil d'administration élu à la dernière assemblée générale de l'ASAQ :

Mélissa Arcand, présidente; Guillaume Lévesque, vice-président; Anne Dussud, secrétaire; Patrick Littée, trésorier; Antonin Labossière, administrateur



Association des Entrepreneurs en Revêtement Métallique du Québec

NOS MEMBRES SONT LES « EXPERTS » DANS L'INSTALLATION DE

- Systèmes de revêtement métallique conventionnels pour murs et toitures
- Revêtements métalliques modulaires
- Panneaux métalliques « sandwich » isolés préfabriqués
- Bardage et déclins de toutes sortes



SERVICES OFFERTS SANS FRAIS AUX ARCHITECTES

- Assistance dans la conception de projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique
- Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les matériaux et produit connexes

À spécifier dans vos devis

CERTIFICATION DE CONFORMITÉ DES MATÉRIAUX

- Vérification des matériaux au chantier incluant la confirmation des calibres d'éléments métalliques avec micromètre
- Transmission des rapports d'inspection aux architectes
- Émission de **CERTIFICATS DE CONFORMITÉ** des matériaux
- **Tous les frais du programme assumés par l'AERMQ**





- Ce concours annuel vise à reconnaître les architectes qui s'illustrent avec des projets de grande qualité architectural et qui font usage de systèmes de revêtement métallique.
- La date limite pour soumettre un projet pour l'édition 2008: le 7 mars 2008

www.aermq.qc.ca

INFORMATIONS

Larry O'Shaughnessy, arch. D.G.
 Téléphone: (450) 434-1164
 Sans frais: 1-877-434-1164
 Télécopieur: (450) 434-1225
 courriel: info@aermq.qc.ca

CONFORT MATHÉMATIQUE



LE CENTRE DES SCIENCES MATHÉMATIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE CAMBRIDGE, AU ROYAUME-UNI, PRÉSENTE UNE INTÉGRATION EXEMPLAIRE DES PRINCIPES BIOCLIMATIQUES DANS UN ENSEMBLE UNIVERSITAIRE.

Edward Cullinan est lauréat de la médaille d'or 2008 du Royal Institute of British Architects (RIBA). Sa réflexion architecturale, développée au cours des 40 dernières années, propose une démarche intégrée à la nature ainsi qu'une utilisation ingénieuse et sensible des systèmes du bâtiment prenant en compte l'utilisateur. Son projet pour le Centre des sciences mathématiques de l'Université de Cambridge, réalisé en 2003 et primé par le RIBA, propose la résolution d'une équation complexe entre l'environnement et ses usagers dans une architecture contemporaine et novatrice.

Ce centre universitaire réunit les départements de mathématiques pures et appliquées en un ensemble de pavillons articulés autour d'une cour extérieure protégée du vent et ensoleillée de manière à optimiser les gains thermiques et lumineux, élément typique de l'architecture traditionnelle des collèges de Cambridge.

Le regroupement pavillonnaire s'effectue autour d'un bâtiment de services, cœur central contenant les espaces communs tels les amphithéâtres, les salles de conférence et la cafétéria, ainsi qu'un jardin en toiture, accessible à tous. L'ensemble comporte également une bibliothèque circulaire et six pavillons de trois étages comprenant chacun une quarantaine de bureaux de recherche. Cet aménagement pavillonnaire correspond à une échelle spatiale favorisant les rencontres fortuites et les discussions entre les usagers, qui ont des sujets de recherche et d'enseignement complémentaires. Le plan optimise les relations intérieur/extérieur aux niveaux visuel et physique, parvenant ainsi à une totale adéquation aux besoins biologiques des usagers.

L'ensemble architectural est conçu selon des principes qui réduisent la consommation d'énergie en profitant de différentes stratégies bioclimatiques : masse thermique exposée, ventilation et lumière naturelles, refroidissement passif et brise-soleil rétractables. Les systèmes sont régulés à partir d'un dispositif de contrôle automatique de l'environnement, et les occupants peuvent en plus avoir recours à des contrôles manuels individualisés.

Les pavillons de recherche, qui logent la plupart des bureaux, regroupent des espaces de travail de dimensions variables, les départements n'ayant pas tous le même nombre de professeurs et d'étudiants. Chaque pavillon constitue l'endroit où les membres du milieu universitaire passent la majeure partie de leur temps en période diurne, d'où l'importance de développer des espaces agréables, en lien avec l'extérieur, et sur lesquels les occupants peuvent exercer un certain contrôle.

Chaque pavillon possède une porte d'entrée dans la cour centrale; cette porte s'ouvre sur un vestibule de distribution des espaces intérieurs. Un cœur lumineux, constitué d'un puits de lumière garni de blocs de verre agit comme un élément de distribution vertical regroupant escalier, ascenseur et services tels que toilettes, douches et locaux de rangement. Ce puits chapeaute l'une des composantes emblématiques des pavillons, soit la tour d'évacuation servant à expulser l'air chaud et vicié en période estivale. Les fenêtres des bureaux sont conçues pour optimiser la ventilation et l'éclairage naturels. Les ouvrants, localisés dans les portions supérieures et inférieures et de part et d'autre des fenêtres fixes, produisent une ventilation contrôlée, sans inconfort dynamique ou de problèmes fonctionnels de déplacement de papier sur les surfaces de travail.

La volumétrie extérieure tient compte du climat tempéré de l'Angleterre par l'incorporation de grands débords de toiture et de détails favorisant l'écoulement rapide de l'eau de pluie. Ces débords servent aussi à occulter le rayonnement solaire direct. Ils contribuent donc à la diminution des gains thermiques et de la surchauffe estivale. Ces mesures rendent possibles le refroidissement passif en été, la ventilation naturelle et une baisse des besoins de climatisation, tout en permettant de diminuer les coûts d'immobilisation et d'exploitation.



Le bâtiment offre donc de nombreux visages en fonction des conditions climatiques extérieures variables et témoigne de la présence des humains : mobilité des ouvrants, déploiement des pare-soleil au besoin, murmures des chercheurs choisissant des lieux de réunion extérieurs.

Le pavillon principal constitue le pivot et le cœur de l'ensemble architectural. Il relie les lieux de rendez-vous formels, les salles de cours et les laboratoires, tous des espaces de première importance dans le programme fonctionnel. La présence de ces espaces de grandes dimensions aurait pu nuire à l'expression des pavillons connexes, de moindres dimensions. Pour éviter cela, on a choisi de conserver une échelle similaire et, afin de mieux intégrer le bâtiment au contexte résidentiel dans lequel il s'inscrit, l'ensemble a été encaissé dans le sol. La réduction de l'empreinte au sol a permis d'augmenter le nombre de salles de cours et de salles de conférences ayant un accès périphérique à la lumière et à la ventilation naturelle, même sous le niveau du sol, à l'aide de cours anglaises. L'accès à ces espaces s'effectue à partir du hall où un parcours entre les pavillons de recherche est offert au rez-de-chaussée ou en sous-sol.

L'espace de restauration et de détente témoigne aussi du souci de préserver l'échelle du bâtiment principal. Cet espace voûté possède une hauteur importante au centre qui se réduit à l'équivalent d'un seul étage en périphérie, mais sans que l'apport de lumière naturelle en soit pour autant diminué.

En toiture, des bassins de plantation longent une promenade vitrée qui procure la lumière nécessaire aux activités se déroulant dans l'espace de restauration situé en dessous. Ces plantations diminuent l'impact visuel du pavillon central en augmentant la présence de végétaux. La toiture, accessible aux étudiants et chercheurs, favorise la communication entre les membres de la communauté universitaire. À la manière de la traditionnelle cour des collèges anglais, cette toiture-terrasse sert de lieu de rendez-vous et permet aux usagers de développer des lieux informels de débats et d'échanges.

Une étude de fonctionnalité¹ réalisée entre 2002 et 2006 à l'aide du questionnaire PROBE (*post-occupancy review of buildings and their engineering*) a permis de corriger les principales lacunes apparues après l'emménagement. Elle révèle que la majorité des occupants considèrent le bâtiment « confortable » : 90 % d'entre eux accordent les meilleures notes au confort thermique et à la qualité de l'air intérieur en hiver, à la qualité de la lumière naturelle pendant toute l'année, ainsi qu'à ce qu'ils évaluent comme une réponse adéquate à leurs besoins quotidiens.

L'un des plus grands défis était le confort thermique estival, qui a nécessité un calibrage des systèmes de contrôle pour les jours les plus chauds et humides. Toutefois, la possibilité d'accéder facilement à des sous-espaces semi-privés extérieurs ainsi que la présence, dans le pavillon central, d'espaces de réunion tempérés sous le niveau du sol ont obtenu une évaluation généralement positive.

L'étude révèle aussi que le pavillon central constitue un lieu de travail extrêmement agréable et que le plan d'ensemble, ouvert sur une cour, génère un sentiment d'appartenance et de communauté parmi les universitaires. Le projet vieillit bien, en raison du choix judicieux de matériaux de construction et d'assemblage durables, du choix des détails architecturaux et de l'entretien facile des composantes. L'étude souligne les vertus des systèmes de contrôle de l'environnement et insiste sur l'importance de procurer aux usagers des notices d'utilisation de ces systèmes afin de concrétiser les intentions du design.

Les nombreuses possibilités d'adaptation par les occupants tendent à minimiser les effets négatifs des grands écarts de température dus aux conditions climatiques saisonnières. Ces possibilités vont du contrôle personnalisé de l'environnement à la diversification des lieux de travail en fonction des conditions environnementales changeantes, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le Centre des sciences mathématiques de Cambridge démontre donc qu'une solution architecturale intégrant pleinement les besoins biologiques des occupants peut générer des espaces et un vocabulaire à la fois riches et respectueux de l'environnement.



1 PARKIN, C., BUNN, R. (2007) CENTRE FOR MATHEMATICAL SCIENCES, BSRIA, BRACKNELL, BERKSHIRE, R.-U., 22 MARS 2007

Mardi verts

19|02

Duplex **urbain**
sur trois étages :
première LEED for homes® Platine

Angeline Spino
architecte
Emmanuel Blain Cosgrove
constructeur

15|04

La **maison**
du développement durable

Anik Shooner
architecte
Menkès Shooner Dagenais Letourneau,
architectes

18|03

Comment les changements
climatiques devraient influencer
la **conception**
des bâtiments

Radu Zmeureanu, Ph.D., ing.
Professeur à l'Université Concordia

20|05

La **gestion** de
l'eau et les bâtiments

Panel d'experts
animatrice
Vouli Mamfredis
architecte, LEED AP



partenaire de la saison



conférences hiver_printemps 2008

lieu Université de Montréal
2940, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, salle 1120

cocktail bio inclus | 17 h 30

conférence | 18 h 00

inscription obligatoire | mardisverts@oaq.com

une initiative de l'Ordre des architectes du Québec
[Comité des techniques et bâtiments durables]

SESSION HIVER 2008

TITRE DE L'ACTIVITÉ

| FÉVRIER

| MARS

LIEU | DATE

SURVEILLANCE DE CHANTIER	MONTRÉAL	1 ^{ER} FÉVRIER
PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET GESTION DE PORTEFEUILLE	QUÉBEC	1 ^{ER} FÉVRIER
LA CONCEPTION DES SYSTÈMES D'OCCULTATION SOLAIRE	MONTRÉAL	8 FÉVRIER
PRÉVENTION ET RÈGLEMENTS DE CONFLITS DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION (INTRODUCTION)	MONTRÉAL	20 FÉVRIER
LA NÉGOCIATION RAISONNÉE ET LE <i>PARTNERING</i> (PRÉALABLE : INTRODUCTION)	MONTRÉAL	21 FÉVRIER
LA MÉDIATION ET L'ARBITRAGE (PRÉALABLE : INTRODUCTION)	MONTRÉAL	22 FÉVRIER
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME	MONTRÉAL	29 FÉVRIER
LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE : APRÈS LA RÉALISATION DES TRAVAUX	CLASSE VIRTUELLE	29 FÉVRIER
SURVEILLANCE DE CHANTIER	QUÉBEC	7 MARS
TENUE DE BUREAU, POLITIQUE ET PROCÉDURE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	MONTRÉAL	19 MARS
LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE : EXÉCUTION DES TRAVAUX	MONTRÉAL	27 MARS
CODE DE CONSTRUCTION, CHAPITRE 1, BÂTIMENT, PARTIE 3 ET 10	MONTRÉAL	26, 27 ET 28 MARS

POUR S'INSCRIRE, VISITER LE WWW.OAQ.COM/FR/FORMATION_CONTINUE/INDEX.JSP



PROGRAMME
D'EXCELLENCE ET DE
PERFECTIONNEMENT

2007
2008

PEP



MA CABANE EN FINLANDE

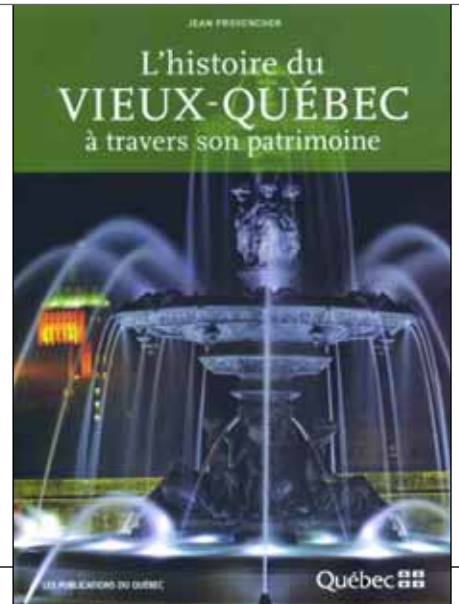
En cette époque où l'industrie du bois connaît des moments difficiles et où on s'évertue à trouver des débouchés pour notre matière ligneuse, rien de tel que d'observer ce qui se fait ailleurs. *Wood Architecture in Finland* présente ce que les architectes finlandais ont réussi à construire en se servant de leur richesse naturelle. Les 10 projets illustrés vont des plus simples structures aux bureaux, églises et écoles. De quoi redonner espoir à nos bûcherons qui ne verront plus la « pitoune » de la même façon.

Wood Architecture in Finland
Photographies de Jussi Tainen
Rakennustieto Publishing
143 pages

LES BÂTISSEURS DE MONDES

Depuis des millénaires, les merveilles du monde façonnent la planète et fascinent les hommes. Ces monuments immortalisés par de grands photographes témoignent de l'ingéniosité des bâtisseurs de tous les temps. Lieux sacrés, cités fortifiées, villes couronnées de dômes, de clochers ou de minarets, temples, mausolées ou basiliques, mais aussi architectures contemporaines et villes de la démesure, le tout constitue un hommage à notre planète et à ses habitants. Des textes et des légendes soulignent la singularité de chacun des lieux visités.

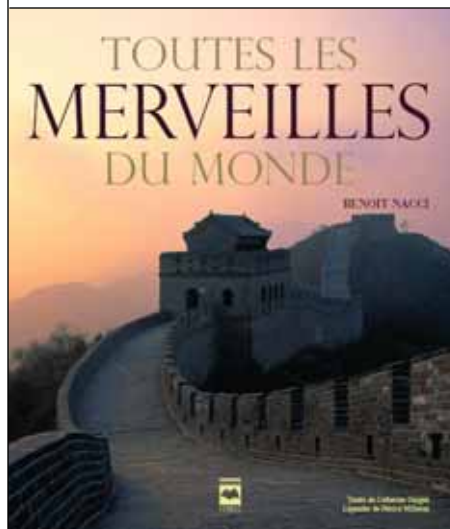
Toutes les merveilles du monde
Benoît Nacci
Éditions de La Martinière
307 pages



LE PATRIMOINE SOUS UN NOUVEAU JOUR

Alors que les activités du 400^e anniversaire de la Ville de Québec ont pris leur envol, l'historien Jean Provencher nous entraîne à travers les époques et nous présente, à partir du patrimoine architectural, archéologique et artistique, les habitudes de vie, les coutumes et les cultures militaires, religieuses, commerciales et résidentielles des ancêtres de Québec. L'auteur conclut ce passionnant survol par une question qui incite le lecteur à réfléchir sur l'avenir de la ville : « Comment donc conserver cette ville ancienne et préserver son patrimoine tout en la rendant agréable à habiter aujourd'hui ? »

L'histoire du Vieux-Québec à travers son patrimoine
Jean Provencher
Les Publications du Québec
277 pages



PROGRAMME DE SURVEILLANCE 2007-2008

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE 2007-2008
ADOPTÉ PAR LE BUREAU DE L'ORDRE À SON ASSEMBLÉE DU
31 MARS DERNIER

- Visite de 175 bureaux où exercent 300 architectes
55 visites par l'inspecteur permanent et 120 visites
par les inspecteurs contractuels;
- Attention particulière aux architectes n'ayant jamais
reçu de visite d'inspection ou n'en ayant pas reçu
depuis longtemps;
- Transmission de 300 questionnaires d'autoévaluation
aux membres de l'Ordre.

SOIRS ET FINS DE SEMAINE

Meublez vos temps libres !

Cours et ateliers d'ébénisterie



10 \$ l'heure

COURS (durée : entre 16 h et 44 h)

Travail du bois

- Fabrication de meubles :
table de toilette, armoire en pin
- Portes d'armoires
- Sculpture
- Tournage
- Finition

Dessin de meubles

- MasterCAM « X » et usinage
- AutoCAD 2006
- SolidEdge v20

ATELIERS (durée : 8 h)

- Sécurité aux machines
- Identification des bois
- Banc de scie
- Toupie de table
- Mise à niveau Windows

**ÉCOLE NATIONALE
DU MEUBLE
ET DE L'ÉBÉNISTERIE**

5445, rue De Lorimier
Montréal
514 528-8687 poste 2902
EcoleNationaleDuMeuble.ca
(Cliquez Formation continue offerte
à Montréal)

1 - Pierre Roy 2 - David Rousseil 3 - Étienne Dougal 4 - Claude Imbeault

NOUVEAUX MEMBRES

Les architectes suivants ont été inscrits au Tableau de l'Ordre

- Le 9 novembre 2007** Hu, Latimer
Labelle, Yan
Lavoie, Donald
Morin, France
Normand, Rielle
Perera, Alec Suresh
Simard, Sylvain R.
Viau, Nadie-Anne
- Le 14 décembre 2007** Lau, Lily
Leeming, James R.
Wertheimer, Eve Michelle

RÉINSCRIPTIONS

Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre

- Le 9 novembre 2007** Boisvert, Judith
Simon, Prosper Prote
- Le 14 décembre 2007** Cadieux, Michel
Létourneau, Annie

RADIATIONS

Les architectes suivants ont été radiés du Tableau de l'Ordre pour
défaut de paiement de la cotisation ou de la prime d'assurance
responsabilité professionnelle

- Le 15 novembre 2007** Davis, Jan Malcolm
Morin, Bernard
Palumbo, Antonio Salvio
Vinet, Jean-Charles

DÉCÈS

Nous avons appris avec regret le décès d'un de nos membres.
Toutes nos condoléances à la famille et aux amis.

- Le 11 novembre 2007** Chabot, Daniel

Le 24 janvier 2008

DÉCISIONS RELATIVES À DES SANCTIONS

LA PRÉSENTE EST POUR VOUS AVISER QUE QUATRE ARCHITECTES SONT ACTUELLEMENT SOUS LE COUP D'UNE SANCTION DISCIPLINAIRE.

Monsieur Camil Fontaine, ayant exercé la profession d'architecte à Lévis et à Rimouski, a été reconnu coupable de trente-six (36) chefs d'accusation* par le Comité de discipline de l'Ordre des architectes du Québec.

Monsieur Gilles Fortin, exerçant la profession d'architecte à Lévis, a été reconnu coupable d'un (1) chef d'accusation par le Comité de discipline de l'Ordre des architectes du Québec.

Monsieur Gilles L. Tremblay, exerçant la profession d'architecte à Québec, a été reconnu coupable de trois (3) chefs d'accusation par le Comité de discipline de l'Ordre des architectes du Québec.

Monsieur Alain Voyer, exerçant la profession d'architecte à Jonquière, a été reconnu coupable de deux (2) chefs d'accusation par le Comité de discipline de l'Ordre des architectes du Québec.

ORDRE
DES ARCHITECTES
DU QUÉBEC



* Pour connaître la nature des accusations et les peines encourues, veuillez consulter le site Web de l'Ordre des architectes du Québec (www.oaq.com) sous l'onglet *Actualités*.

LE SUPPLÉMENT N° 4 EST DISPONIBLE

Le *Manuel canadien de pratique de l'architecture* peut tout aussi bien vous aider à administrer votre bureau que vous fournir de l'information sur la pratique de l'architecture dans le cadre des accords de réciprocité. Pour que l'information demeure à jour, il vous faut commander le supplément n° 4 qui vient tout juste de paraître. Pour vous le procurer, il vous suffit de remplir et de nous retourner le bon de commande. Le *Manuel canadien de pratique de l'architecture* a été réalisé dans le cadre du programme national d'aide à la pratique de la profession d'architecte, en collaboration avec les ordres et associations professionnels du Canada et l'Institut royal d'architecture du Canada. Le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des architectes a également contribué financièrement à la réalisation de ce projet.

BON DE COMMANDE

COORDONNÉES

 NOM

 BUREAU

 ADRESSE

VILLE (PROVINCE)

 CODE POSTAL

DOCUMENTS

- SUPPLÉMENT N° 4 : 27,00 \$ + 3,48 \$ (TPS ET TVQ) = 30,48 \$ * FRANÇAIS ANGLAIS
 SUPPLÉMENT N° 3 : 27,00 \$ + 3,48 \$ (TPS ET TVQ) = 30,48 \$ *
 SUPPLÉMENT N° 2 : 27,00 \$ + 3,48 \$ (TPS ET TVQ) = 30,48 \$ *
 SUPPLÉMENT N° 1 : 21,00 \$ + 2,70 \$ (TPS ET TVQ) = 23,70 \$ **
 MANUEL (INCLUANT LES SUPPLÉMENTS N°S 1, 2, 3 ET 4) : 327,00 \$ + 42,10 \$ (TPS ET TVQ) = 369,10 \$ ***

ENVOIS POSTAUX : AJOUTER 3,00 \$, TAXES COMPRISSES (*); 2,00 \$, TAXES COMPRISSES (**); 15,00 \$, TAXES COMPRISSES (***)

N.B. PRIX SUJETS À CHANGEMENT SANS PRÉAVIS

TPS #R107802969 TVQ #1006163269

PAIEMENT

- VISA MASTER CARD CHÈQUE MANDAT-POSTE LIBELLÉ AU NOM DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

 NUMÉRO DE LA CARTE

 DATE D'EXPIRATION

 X

SIGNATURE

 DATE

RETOURNER À

OAQ – MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE, À L'ATTENTION DE LISE PELLERIN 1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL, H3H 1R4
 VEUILLEZ PRÉVOIR UN DÉLAI DE QUATRE À SIX SEMAINES POUR LA LIVRAISON.

Solidité • Expérience • Excellence



La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est fière d'être le nouvel assureur du régime d'assurance de l'Ordre des architectes du Québec. Comptant près de 50 années de service auprès des associations, nous comprenons bien vos besoins en matière de protection financière, et nous avons les solutions d'assurance qu'il vous faut.

Nous offrons une large gamme de produits concurrentiels et abordables :

- Assurance-vie temporaire
- Assurance décès et mutilation accidentels
- Assurance invalidité de longue durée
- Assurance frais généraux
- Assurance-maladie complémentaire et dentaire
- Assurance-médicaments (obligatoire si vous n'êtes pas couvert par le régime de votre employeur ou de celui de votre conjoint)

Notre site Web des Services aux participants vous offre les services suivants :

- Présentation de certaines demandes de règlement de frais médicaux et dentaires par Internet
- Renseignements détaillés et faciles à lire sur vos réclamations en ce qui touche les frais médicaux et les frais dentaires
- Impression d'une carte-médicaments et d'une carte d'assistance-voyage personnalisées

Voyez par vous-même en vous rendant à l'adresse www.sunlife.ca/participant

L'édifice de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie situé au 1155, rue Metcalfe à Montréal, dont la construction a été achevée en 1933, a été bâti en trois étapes. L'édifice, de style néoclassique, contient plus de 43 000 tonnes de granit et, pendant de nombreuses années, il a été le plus imposant de tout l'empire britannique.

Pour accroître votre protection actuelle ou pour souscrire une nouvelle protection, communiquez avec Groupe Conseil SD au 1-800-565-2220.



GROUPE CONSEIL SD



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

Financière 
Sun Life

*Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
est membre du groupe Financière Sun Life.*

PROGRAMME D'ASSURANCES HABITATION ET AUTO DE GROUPE

Tarifs préférentiels et service exceptionnel

En tant que membre de l'Ordre des architectes du Québec

vous pouvez **ÉCONOMISER** sur vos

ASSURANCES HABITATION et AUTO
grâce à une entente exclusive avec **TD Meloche Monnex**.

Économisez encore plus en obtenant votre part de la ristourne de 100 000 \$†

Cette année encore, grâce aux excellents résultats de votre programme d'assurances habitation et auto, 1 000 membres de l'OAQ clients de TD Meloche Monnex* se partageront une ristourne de 100 000 \$. Ce montant se traduira par une **réduction supplémentaire de 7 %** sur les tarifs de groupe déjà consentis. Devenez client et profitez-en vous aussi.

Demandez une soumission dès aujourd'hui

514 850 6175 ou 1 888 656 2324 TDMelocheMonnex.com/oaq

Programme d'assurance recommandé par



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

TD Meloche Monnex, fière partenaire du

**Prix d'excellence
en architecture**



Meloche Monnex
Assurance pour professionnels et diplômés

Une affinité pour le service

† La ristourne de 100 000 \$ est offerte au Québec seulement et sera versée entre le 12 novembre 2007 et le 11 novembre 2008.

* Nos tarifs de groupe en assurance auto ne sont pas offerts à l'Île-du-Prince-Édouard. En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan. Le programme d'assurances habitation et auto est souscrit par Sécurité Nationale compagnie d'assurance et distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. TD Meloche Monnex est une marque de commerce de Meloche Monnex inc. Toute interprétation de ce document se fera conformément aux conditions de la police.